

212 FACTORY
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL SOCIAL DE 500 EUROS
10 rue Roméo Frémy 59720 Louvroil
RCS VALENCIENNES en cours

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
13/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre, à 19 heures, les associés de 212 FACTORY, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 10 rue Roméo Frémy 59720 Louvroil, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- Monsieur IDIHIA Souleymane possédant 50 actions

Soit au total 100 actions représentant en tant que telle la majorité des actions sur les 100 actions composant le capital de la Société. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'Assemblée est présidée par Monsieur IDIHIA Souleymane, Président.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Nomination du premier Président de la SAS

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer conformément aux statuts :

Le premier Président nommé pour une durée indéterminée est :

- Monsieur IDIHIA Souleymane, né le 17/08/1995 à Maubeuge, de nationalité Française, demeurant à 10 rue Roméo Frémy 59720 Louvroil, France

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

